

FINANCES**Comptes administratifs 2016**

- 1/ Budget principal
- 2/ Budget annexe du chauffage urbain
- 3/ Budget annexe de la restauration municipale
- 4/ Budget annexe de l'aide à domicile
- 5/ Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique
- 6/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- 7/ Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN****BUDGET PRINCIPAL**

A Ivry, l'exercice 2016 a été marqué à la fois par la mise en œuvre de la réforme institutionnelle avec la création de la Métropole du Grand Paris (MPG) et de ses territoires et la poursuite du programme de réduction des dépenses publiques de 50 milliards décliné dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques impactant, pour mémoire, les collectivités locales, à hauteur de 11 milliards€ sur la période 2014-2017.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, la commune d'Ivry-Sur-Seine a intégré le territoire n°12 du Grand Paris.

L'établissement public territorial (EPT) disposait dès sa création de compétences propres ou partagées avec la Métropole compte tenu des dispositions légales. Par ailleurs, il mettait en œuvre les compétences exercées par les ex-communautés d'agglomération sur les périmètres et dans les conditions définies par celles-ci antérieurement à la création de l'EPT.

Cinq compétences ont été transférées dès le 1^{er} janvier 2016 :

- la politique de la ville,
- le plan local d'urbanisme,
- le plan climat air énergie,
- l'assainissement et l'eau,
- la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Constatant que le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre n'était pas doté au 1^{er} janvier de l'administration et de l'organisation nécessaires à la mise en œuvre concrète des 5 premières compétences, les communes les ont exercées pour le compte de l'établissement public territorial dans le cadre de conventions de gestion. Celles-ci ont pris fin au 31 décembre, les compétences et leurs moyens étant transférés de manière effective au 1^{er} janvier 2017.

Des flux financiers complexes existent entre les 3 niveaux du territoire métropolitain : Métropole, établissement public territorial et commune. A ceux-ci s'ajoutent en 2016, les flux de neutralisation des conventions de gestion entre la commune et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Plus particulièrement, en 2016 la MGP verse à la commune l'attribution de compensation (versée auparavant par la communauté d'agglomération Seine Amont en restitution de la fiscalité économique non utilisée pour supporter le transfert de compétences de la commune vers l'EPCI). Cette attribution de compensation est majorée de la dotation de compensation de la part salaire perçue avant 2016 par la communauté d'agglomération. Cette majoration (14.8M€ en 2016) doit être reversée par la commune à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre par l'intermédiaire du fonds de compensation des charges territoriales.

Dépense obligatoire pour la commune, le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) finance également les compétences mises en œuvre par l'EPT en lieu et place de la commune, en l'occurrence les compétences obligatoires exercées depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le fonds de compensation des charges territoriales provisoire, arrêté en décembre 2016 de manière concordante par les conseils municipal et territorial, est de 19,5 M € dont 14,8M€ de reversement de dotation de compensation de la part salaire et 4,7M€ de financement de compétences dont :

- 4 463 764.64€ de besoin de financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés,
- 237 829 € de participation au traitement des eaux pluviales,
- 19 920,79 € de besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme,
- 0 € de besoin de financement de la compétence assainissement eau.

Par ailleurs, la commune ayant pris en charge les dépenses et perçu les recettes des compétences couvertes par les conventions de gestion en lieu et place du Territoire des écritures sont venues neutraliser ces dépenses et recettes lors de la décision modificative de décembre.

Les dépenses et recettes de la ville se trouvent donc « gonflées » par la perception d'une attribution de compensation majorée de 14.8M€ de dotation compensation part salaire, ces mêmes 14.8M€ étant reversés par la commune au territoire dans le cadre du FCCT, mais également par les flux de neutralisation des conventions de gestion entre la ville et le territoire (6 521 047,16€ de dépenses et 4 349 433,01€ de recettes).

Par ailleurs, conformément à l'avis de la commission locale d'évaluation des charges territoriales et du conseil municipal, la commune a procédé au reversement partiel des résultats 2015 du budget annexe d'assainissement clôturé au 31 décembre 2015 compte tenu du transfert de la compétence (pour mémoire, 148 791,96€ de résultat de fonctionnement et 861 400,78€ de résultat d'investissement).

Les équilibres budgétaires annexés présentent les équilibres du budget communal tels qu'ils ressortent désormais des relations financières dues à la réforme institutionnelle. Pour plus de lisibilité, ils sont également présentés avec une neutralisation des flux relatifs aux conventions de gestion et reversement des résultats du budget annexe eau et assainissement à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

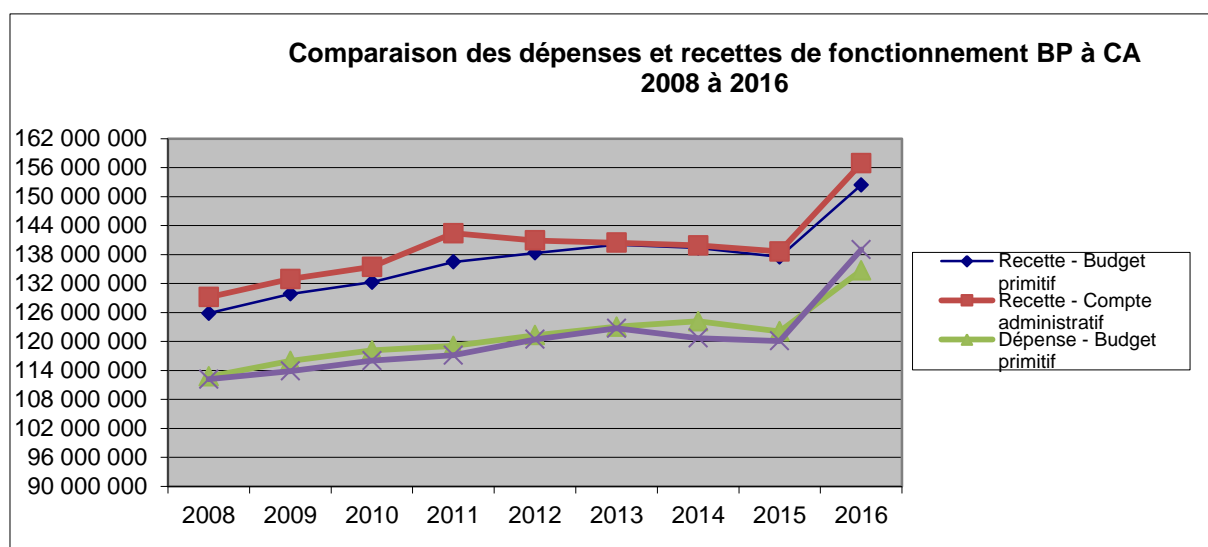
Néanmoins, les comparaisons avec les volumes budgétaires des exercices antérieurs sont moins aisées et moins lisibles.

Le budget de fonctionnement

Afin de donner une meilleure lisibilité et représentation financière du compte administratif, celui-ci est retravaillé comme pour la présentation du budget primitif. Cela se traduit par des corrections entre sections d'investissement et de fonctionnement (*annexe 6*).

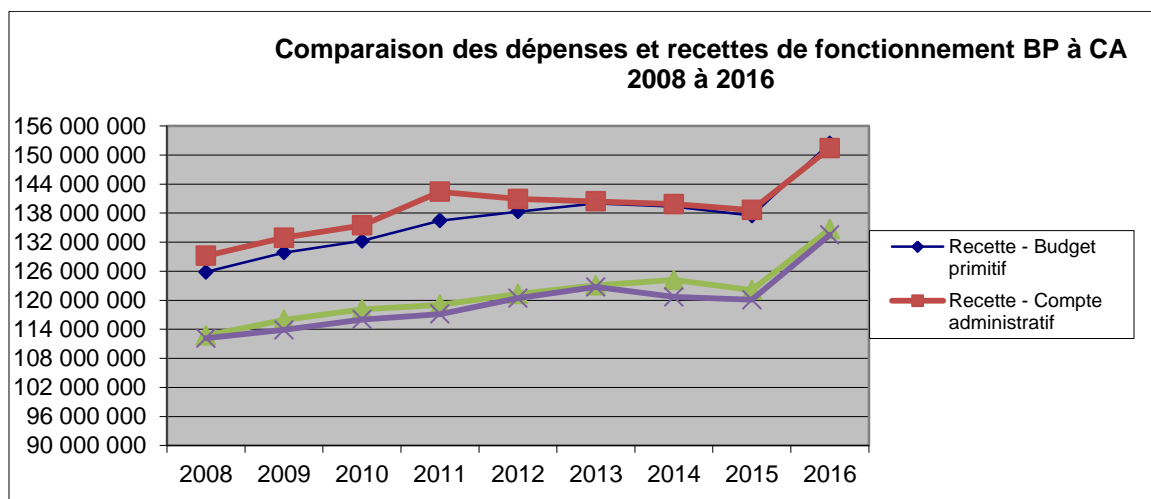
Néanmoins les écritures de fin d'année relatives à la neutralisation des conventions de gestion entre la commune et l'établissement public territorial gonflent les recettes et les dépenses.

	BP 2016	CA 2016	% de réalisation
Recettes de fonctionnement	152 411 658 €	156 902 400 €	102,95 %
Dépenses de fonctionnement	134 711 006 €	139 005 610 €	103,19 %



Avec retraitement des flux de neutralisation des conventions de gestion entre la ville et le Territoire

	BP 2016	CA 2016	% de réalisation
Recettes de fonctionnement	152 411 658 €	151 421 858 €	99,35 %
Dépenses de fonctionnement	134 711 006 €	133 525 067 €	99,12 %



L'inflexion constatée des dépenses comme des recettes malgré le retraitement des conventions de gestion est liée au versement de la dotation de compensation de la part salaire reçue de la Métropole et reversée au Territoire (14.8M€)

Les dépenses sont maîtrisées. La baisse des recettes quant à elle se poursuit depuis 2011.

Cette situation permet néanmoins de dégager une épargne disponible de 5 966 610 € alors qu'elle était de 5 312 711 € au budget primitif 2016. Cette épargne vient financer le budget d'investissement.

Les recettes de fonctionnement

Le compte administratif 2015 présentait un total des mouvements de recettes de fonctionnement (hors opération d'ordre) de 140 750 750 €.

Pour 2016, ce montant s'élève à 159 304 492 €, soit une évolution à la hausse de 11,36 % (+ 16 244 821 €).

En excluant les opérations de cessions immobilières (803 214 €) qui sont prévues en investissement mais réalisées en fonctionnement, cette évolution présente une augmentation des recettes de 10,79 % soit + 15 441 608 €.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) est de 113,83 % par rapport au budget primitif et de 109,14 % par rapport à l'ensemble des prévisions (pour 2015, les chiffres étaient respectivement de 100,76 % et de 100,39 %).

L'augmentation des recettes par rapport à 2015 s'explique principalement par les remboursements liés aux conventions de gestion avec le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (+ 3 532 218 €) et par la majoration de l'attribution de compensation de la compensation part salaire antérieurement perçue par la communauté d'agglomération (+ 14 796 395 €), mais également par :

- la taxe de séjour instituée au 1^{er} janvier 2016 pour un montant de 211 486 €,
- un versement plus important du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France de 93 893 €.

Cette augmentation est cependant atténuée par des produits et financements en baisse par rapport à l'exercice 2015, notamment :

- les droits de mutation (- 132 075 €),
- la perception en 2016 de rôles supplémentaires de fiscalité directe locale moins importants (- 296 834 €),

Par ailleurs, la commune avait perçu de manière ponctuelle en 2015 de la communauté d'agglomération Seine-Amont un fonds de concours pour le fonctionnement des équipements sportifs de 849 700 €

A) Les bases et le produit fiscal

Les bases fiscales

Les évolutions des bases entre 2015 et 2016 ont été :

	bases 2015	bases 2016	écart	évolution (%)
taxe foncier bâti	116 888 401	117 330 808	442 407	0,38
taxe d'habitation	93 669 752	94 132 749	462 997	0,49
taxe foncier non bâti	514 772	486 807	- 27 965	- 5,43

Ces évolutions résultent de la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives à hauteur de 1% et des modifications physiques intervenues sur le territoire local (livraisons, modifications et démolitions de locaux).

On constate donc entre 2015 et 2016 une destruction physique de bases (- 0,62 % pour la taxe sur le foncier bâti et - 0,51 % pour la taxe d'habitation).

Il est à noter que les bases prévisionnelles de taxe d'habitation (TH) communiquées en début d'année 2016 étaient supérieures de près de 4 millions d'euros aux bases réelles. Cette surestimation a été due à des modifications législatives visant à corriger la perte de la demi-part du quotient familial des ménages modestes, intervenues trop tardivement pour pouvoir être prises en compte en début d'année par l'Etat.

En revanche les allocations compensatrices de TH ont été revues à la hausse en 2017 (1,2 millions d'euros contre 900 000 en 2015) du fait de cette restauration des exonérations pour les contribuables concernés.

- **Les taux et le produit de fiscalité directe locale** (*annexes 1a-1b-2*)
En 2016 la commune a décidé d'une évolution des taux de 2,5%.
- Le produit fiscal en résultant s'est monté à 58 704 459 €. Il a intégré la revalorisation de 20% du produit de la taxe d'habitation des résidences secondaires pour un montant de 156 886 €.

- **B) Les fonds de garantie**

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), complété d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ont été versés aux collectivités territoriales en 2011 afin d'assurer le maintien de leurs ressources l'année suivant la réforme fiscale supprimant la taxe professionnelle.

Leur montant en 2016 est de 3 909 608 € pour le FNGIR et 2 055 704 € au titre de la DCRTP, soit un montant total de 5 965 312 €.

- **C) Les rôles supplémentaires de fiscalité**

Le montant perçu en 2016 est de 251 327 €, en diminution de près 200 000 € par rapport à l'année précédente.

- **D) Les allocations compensatrices**

Ces allocations, censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux, ont été transformées depuis plusieurs années en variables d'ajustement et sont donc en réalité déconnectées des questions fiscales, et, en diminution constante.

En 2016, leur montant est de 1 676 436 €. Elles étaient de 1 814 336 € en 2015 et de 1 949 167 € en 2014. (*cf. annexe 1b*)

- **E) La dotation globale de fonctionnement**

En 2016, la DGF est de 5 459 244 €.

La part forfaitaire de la DGF s'est élevée à 4 372 386 €. Elle était de 7 125 996 € en 2015. Elle supporte une diminution permettant d'alimenter les dotations de péréquation verticale au niveau national mais également la contribution à la baisse des dépenses publiques décidée par l'Etat pour un montant de 2 592 051 €.

Pour ce qui concerne la DSUCS (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) qui relève de la péréquation verticale (c'est-à-dire de l'Etat vers les communes), l'Etat a décidé de la maintenir pour les communes comme Ivry, en ne modifiant pas pour le moment son mode de calcul.

Elle est de 1 086 858 € en 2016, montant inchangé depuis 2011.

- **F) La péréquation horizontale**

Cette péréquation représente une atténuation des recettes de la commune.

Depuis 2012, la Commune d'Ivry contribue aux deux fonds de péréquation horizontale (péréquation au sein du bloc communal, des collectivités plus favorisées vers les moins favorisées selon des critères retenus par l'Etat) :

- le premier, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), créé par le projet de loi de finances pour 2012,
- le second, le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF).

En 2016, la contribution d'Ivry a été de :

- 992 495 € au FPIC (1 118 786 € en 2015),
- 457 591 € au FSRIF (466 272 € en 2015).

Pour la deuxième année, la ville est également bénéficiaire du FSRIF, pour un montant de 701 342 € (607 449 € en 2015).

Elle est donc à la fois contributrice et bénéficiaire au titre du fonds régional, le solde net en 2016 est de 243 751€ (141 177 € en 2015).

Les dépenses de fonctionnement

L'annexe 3 décrit par direction/service les principales actions mises en œuvre par les services municipaux dans le cadre du budget 2016.

L'annexe 4 présente les dépenses et recettes de fonctionnement par service ainsi que les dépenses de personnel.

En 2016, le total des mouvements (hors opération d'ordre) de dépenses s'est élevé à 143 059 670 €. En 2015, ce chiffre était de 124 663 983 € soit une évolution à la hausse de 14,76 % (+ 18 395 387 €).

Le taux de réalisation de ces derniers par rapport au budget primitif est de 102,74 % et de 98,51 % par rapport à l'ensemble des prévisions 2016 (pour 2015, les chiffres étaient respectivement de 98,13 % et de 97,60 %).

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux fonds de péréquation régional (FSRIF) et national (FPIC) pour respectivement 457 591 € et 992 495 €. Elles intègrent également, compte tenu des conventions de gestion et du transfert de compétence, des reversements au Territoire au titre :

- du produit de la redevance spéciale (1 144 909 €),
- du produit de la redevance d'assainissement (654 624 €),
- du résultat de fonctionnement du budget annexe Assainissement, clôturé au 31/12/2015 (148 792 €).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuit.

Elle s'explique notamment conformément aux décisions budgétaires prises par :

- la maîtrise des dépenses de personnel,
- des dépenses des services contenues du fait :
 - d'économies sur les fluides,
 - d'une réduction des prestations de gardiennage pour prévenir les occupations illicites des terrains et bâtiments communaux,
 - d'une gestion directe des classes de pleine nature,
 - d'une diminution des biens en location,
 - d'un ajustement du crédit élève,
 - d'une nouvelle baisse des frais d'affranchissement,
 - d'une baisse du montant consacré aux carburants,
 - d'un nouvel effort sur la diffusion et la programmation du Hangar.

Elles intègrent l'activité de la maison de quartier Gagarine, de la crèche Rosa Bonheur et de l'école et du gymnase Rosalind Franklin en année pleine, ainsi que la préfiguration de la maison de quartier Ivry-Port.

Cependant, des dépenses supplémentaires ont été nécessaires par rapport aux prévisions du BP 2016 notamment :

- l'augmentation du point d'indice des agents de 0,6 % et la mise en œuvre du protocole d'accord sur les parcours, les carrières et les rémunérations,
- la mise en place en partenariat avec Emmaüs Solidarité d'un diagnostic social territorial et d'un premier accompagnement des 30 sites où sont installées des personnes vulnérables et précaires sur le territoire communal,
- des dispositifs de sécurité des événements en lien avec le plan Vigipirate renforcé,
- la revalorisation de la participation de la Ville pour la réservation de places dans les structures de la petite enfance,
- des charges de copropriété en hausse liées notamment aux travaux imprévus de la copropriété située 18 rue Pierre Galais.

Les dépenses de personnel pour le seul budget principal s'élèvent à 79 462 039 € en augmentation de 0,75 % par rapport à 2015.

Cette évolution continue de traduire la volonté affirmée depuis le début du mandat de maîtriser la masse salariale, tout en intégrant les développements actés dans le programme municipal (nouveaux équipements) ainsi que les dépenses issues des réformes gouvernementales (réformes statutaires notamment).

Afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale, les mesures tendant à faire évoluer les organisations de travail (mutualisations de moyens, évolutions d'organisations, interrogations sur certaines missions, sur les postes vacants...), et à optimiser les modes de gestion des dépenses de personnel (maîtrise des recrutements, limitation des remplacements et des dépenses variables, repositionnement des agents en reclassement...) ont été reconduites (cf. annexe 3 DRH).

Parallèlement, la prospective budgétaire mise en place depuis quelques années et les indicateurs mensuels à disposition de la direction générale et des services permettent d'assurer un suivi régulier de l'évolution de la masse salariale et d'anticiper une partie des nouvelles dépenses.

L'emprunt

La charge de la dette et la capacité de désendettement restent relativement stables par rapport à 2015.

En 2016, les besoins de financement de la Commune pour le programme d'investissement ont été couverts à des conditions encore plus souples et plus avantageuses qu'en 2015.

L'endettement de la ville est en hausse par rapport à la situation de fin 2015 mais reste maîtrisé avec un encours de 110 518 921 € au 31/12/2016.

Il se répartit auprès de 9 établissements prêteurs et affiche un taux moyen de 2,28 %. 6,5M€ ont été contractualisés en 2016 et 7,2M€ ont été mobilisés dont 5M€ au titre des reports 2015 pour faire face aux investissements réalisés.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Encours de la dette au 31/12	106 288 918 €	104 878 368 €	110 518 921 €

La majorité des emprunts souscrits par la Ville correspond à des produits classiques à taux fixes ou taux variables de la zone euro soit 94 % de l'encours total (classé 1A selon la charte de bonne conduite dite charte Gissler).

La part des produits structurés ne représente que 6 % de l'encours. Ces emprunts sont peu risqués compte tenu de l'indice européen sur lequel ils sont adossés (euribor) et sont classés selon la charte Gissler en 1B et 1E.

Le risque actuel de marché est faible tout comme celui de la structure de ces prêts. La renégociation n'est donc pas envisagée au regard des conditions actuelles du marché.

L'annuité de la dette reste stable avec une légère baisse par rapport à 2015 (-0,59 %).

La stratégie d'endettement à taux variable concilié à des produits à taux fixe a permis de profiter des opportunités de baisse des taux et ainsi faire baisser les frais financiers (- 392 048 €).

A noter qu'en 2016, la ville a bénéficié de prêts « croissance verte » à taux 0, mis à disposition par la caisse des dépôts et consignations, pour un montant global de 2,2M€ remboursables sur 20 ans. Ils concernent notamment les projets de réhabilitation thermique du foyer Louis Bertrand et de l'école Anton Makarenko, de rénovation de la toiture du groupe scolaire de l'Orme au Chat...

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Charge totale de la dette (capital et intérêts)	11 974 768 €	12 000 701 €	11 930 180 €

Le montant de l'endettement annuel par habitant à Ivry est de 200 €. Pour les villes de même strate appartenant à un groupement fiscalisé ce montant est de 158 € par habitant (source DGCL 2013) – ou 396 € par habitant pour les communes de même strate n'appartenant pas à un groupement fiscalisé dont la structure s'apparente plus à la situation communale.

Ces chiffres doivent être rapportés au montant des recettes de la ville.

Effectivement, les rapports de l'annuité (7,50 %) et de l'encours total de la dette (69,44 %) sur l'ensemble des recettes de fonctionnement présentent encore cette année une capacité de désendettement correcte proche des années précédentes.

Pour les communes de même strate, l'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement est en moyenne de 81,80 % (source DGFIP - 2014).

Le budget d'investissement

Les dépenses d'investissement

La poursuite d'un effort d'investissement

Les prévisions des dépenses d'investissement pour 2016 (dépenses d'équipement, remboursement de la dette et déficit d'investissement 2015) s'élevaient à 53 391 579 € pour une réalisation à hauteur de 44 201 213 €, soit un taux de réalisation de 82,79 %.

Ce taux est en augmentation depuis deux ans (77,79 % en 2015 et 77,64 % en 2014).

L'effort d'investissement représente 458 € par habitant, contre 299 € pour les villes de la même strate (source DGFIP 2014).

Les dépenses d'équipement pour leur part représentent 33 386 300 € pour un montant prévisionnel global de 42 345 272 €. Le taux de réalisation hors reports (2016 sur 2017) est de 78,84 %.

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2016 sont décrites en *annexe 5*.

Les recettes d'investissement

Les principales sources de financement de l'investissement ont été :

- ⇒ l'emprunt 7 166 759 €
(Réalisation à 62,39 %)
Pour rappel, le montant prévu d'enveloppe d'emprunt était de 11 486 762 € constituée du budget primitif pour 11 202 855 €, des reports de l'année 2015 pour 5 000 000 € et de décisions modificatives pour - 4 716 092 €.
- ⇒ F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la TVA)..... 2 662 887 €
(Réalisation à 100 %)
- ⇒ diverses subventions d'équipement 6 612 411 €
(Réalisation à 77,09 %)
- ⇒ dispositif Maires Bâtisseurs 223 749 €
(Réalisation à 37,29 %)
- ⇒ taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement 1 551 494 €
(Réalisation à 100,46%)
- ⇒ le reversement du produit des amendes de police 410 045 €
(Réalisation à 100%)

Le montant des cessions à hauteur de 803 214€ se compose :

- de la vente d'un trottoir situé 91 bd Paul Vaillant-Couturier pour 2 700 €,
- de la cession d'actions d'IDF Habitat à la ville de Bagneux pour 196 121 €,
- de la vente de véhicules d'occasion pour 2 000 € et 40 984 € au titre d'une indemnisation d'assurance pour un véhicule accidenté,
- d'une écriture comptable d'intégration de la cession de biens au 18 rue Gaston Monmousseau en contrepartie d'actions d'IDF Habitat (472 190 €)

Les principales subventions d'équipement reçues proviennent :

- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région et du Département pour l'implantation du Centre Dramatique National (1 156 018 €, 1 853 676 € et 1 500 000 €),
- d'un premier acompte dans le cadre du fonds TEPCV Territoires à énergie positive pour la croissance verte pour l'opération de réhabilitation du foyer Louis Bertrand (50 000 €),
- du solde de la subvention de la DRIEA pour l'aménagement de la ZAC du Plateau (366 300 €),
- de la CAF, du département et de la réserve parlementaire pour la construction de la maison de quartier Gagarine Truillot (329 266 €, 116 448 € et 23 340 €),
- de la Région et de l'Etat pour la construction de l'école Rosa Parks (441 825 € et 300 084 €),
- de la Région pour les travaux des terrasses du Groupe scolaire Barbusse (100 000 €),
- du département pour l'aménagement de la crèche Ada Lovelace (132 000 €),
- de l'Etat pour l'équipement numérique et l'aménagement des espaces de la Médiathèque (188 196 €).

Le compte administratif 2016 intègre l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2015, soit 9 826 252 €.

Les prévisions de recettes d'investissement (hors opération d'ordre et prévisions de cessions) représentaient 36 193 726 €, et la réalisation a été de 30 683 569 €, soit un taux de réalisation de 84,78 % (79,52 % en 2015).

Le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 2 727 177 € avec un excédent de fonctionnement de 7 995 180 € et un déficit d'investissement de 5 268 003 €.

Les reports, c'est-à-dire les dépenses et recettes engagées en 2016 mais non réalisées sur cet exercice, sont à imputer à ce résultat.

En dépenses, ils s'élèvent à 7 148 626 € et en recettes à 4 759 121 € dont 4,3M€ au titre de l'emprunt.

Les principaux reports en dépenses concernent :

- le solde des facturations de la construction du Centre Dramatique National,
- les acquisitions du bien situé au 91/93 rue Mirabeau et des lots de copropriété Jeanne Hachette,
- la réhabilitation thermique du foyer Louis Bertrand,
- les travaux de restructuration du groupe scolaire Makarenko.

Le résultat net s'élève alors à 337 672 €.

Ce résultat sera donc affecté essentiellement au financement du programme annuel d'investissement 2017.

L'équilibre financier retravaillé en termes de lisibilité est présenté en *annexe 6*.



Budget annexe du chauffage urbain

L'année 2016 a vu le déploiement du réseau de chaleur sur une grande partie du territoire depuis le puits de géothermie (finalisé fin 2015) vers la ZAC Ivry Confluences mais aussi vers les réseaux existants du centre-ville et de la ZAC du Plateau. Les 3 réseaux sont interconnectés et profiteront de cette nouvelle énergie verte complétée par l'énergie de CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) à hauteur de 60% d'Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). La mise en route effective de la géothermie se fera début 2017.

Les dépenses 2016 correspondent aux obligations faites aux autorités délégantes (frais de contrôle technique et financier) pour 28 537 €.

Les redevances versées par le délégataire à la ville à hauteur de 80 800€ permettent de couvrir ces dépenses.

A ce chiffre s'ajoute les excédents d'investissement et de fonctionnement de 2015 pour respectivement 408 000 € et 28 537 €.

Le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un résultat global de 483 331 € avec un excédent de fonctionnement de 75 331 € et un excédent d'investissement de 408 000 €.

Budget annexe de la restauration municipale

Le restaurant du personnel communal a connu une fréquentation moyenne quotidienne de 195 convives avec 46 690 repas servis ; ce taux de fréquentation est en baisse de 6 % par rapport à la période 2006-2015. Ce fléchissement était déjà amorcé en 2015, avec une baisse de 5 %.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2016 à 750 283,35 €, réparties comme suit :

- achat de repas et de denrées : 243 591,66 €.
- prestations diverses liées au fonctionnement du restaurant communal : 23 472,40 €.
- quote-part des charges de personnel reversée au budget principal : 483 219,29 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2016 à 601 066 €, réparties comme suit :

- redevance des usagers du self : 117 846,78 €,
- subvention d'équilibre de la ville au self du personnel communal : 483 219,29 €.

Budget annexe de l'aide à domicile

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2016 à 1 971 574 €, intégrant une participation du budget principal de 1 066 761 € (1 045 509 € en 2015).

Le secteur a réalisé 44 408 heures en 2016 soit une augmentation de 2,3 % par rapport à 2015. 275 personnes sont prises en charge mensuellement et 340 personnes ont bénéficié au moins une fois dans l'année d'une prestation d'aide à domicile.

L'activité se concentre très majoritairement sur des prises en charge APA (73,4% des heures et 60,7 % des bénéficiaires).

La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 83.9 ans (79 % de femmes et 21 % d'hommes).

Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent respectivement pour 2016 à 1 022 809 € et 1 163 599 €.

Les dépenses d'investissement 2016 s'élèvent à 4 063,83 € et correspondent au renouvellement du mobilier et matériel spécifiques ainsi qu'à des travaux de réfection du centre.

Le nombre de séances réalisées est inférieur (9707 soit - 6,55 % par rapport à 2015) du fait des remplacements opérés (congé formation d'un psychologue) et est inférieur au prévisionnel (10 000 séances, soit - 293 séances).

La file active est également en baisse (- 7,13%). 560 enfants et jeunes adultes ont pu bénéficier d'un suivi au CMPP en 2016. Ils étaient 603 en 2015. Le CMPP a dû prendre en charge des cas plus complexes avec une fréquence de traitement plus intense auprès des enfants (suivi USPP, consultations psychologique et/ou rééducatif), générant un nombre de séances doubles (co-thérapies ou deux séances dans la même journée) encore important (1 582).

Cette situation, ainsi que le départ du CMP Enfants à Alfortville pèse sur la capacité du CMPP à prendre en charge de nouveaux enfants impliquant une tendance à une liste d'attente plus longue. De même la pénurie d'orthophonistes conduit à ne plus être en capacité de prendre de nouveaux cas.

La file active des 7/11 ans représente comme l'an passé près de 56,42 % des enfants suivis. La proportion filles/garçons reste stable (316 garçons et 244 filles).

L'unité de soins psychopédagogique (USPP) a accueilli 20 enfants (15 garçons et 5 filles) sur l'année scolaire 2015/2016 (inférieure à 2014/2015), par groupe de 6 enfants et par demi-journée. On note 1 admission durant l'année et 6 sorties (orientation en IME - institut médico éducatif).

Le partenariat avec les collèges (Molière, H. Wallon) de la ville se poursuit. Il permet l'orientation d'élèves en difficultés vers des groupes thérapeutiques organisés dans les locaux de l'USPP le mercredi matin (5 enfants suivis sur l'année scolaire).

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent respectivement pour 2016 à 523 306 € et 584 183 €.

Les dépenses d'investissement 2016 s'élèvent à 18 077 € et correspondent à l'acquisition de véhicules ainsi qu'au renouvellement du mobilier et matériel informatique du secteur. Ces dépenses ont été financées par la revalorisation de la dotation globale versée par l'ARS.

Le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un résultat global de 42 800 € avec un excédent de fonctionnement de 60 876 € et un déficit d'investissement de 18 076 €.

Le service de soins infirmiers à domicile, composé de 9 aides-soignantes, d'une infirmière, d'une coordinatrice administrative et d'un infirmier coordinateur a une autorisation de l'ARS de 50 prises en charge. Durant l'année 2016, 65 patients (19 hommes et 46 femmes dont l'âge moyen est de 85.68 ans) ont été pris en charge sur l'année. 117 047 actes ont été réalisés lors de 13 482 visites à domicile. De plus, 2023 actes ont été réalisés par les Infirmiers Libéraux conventionnés ainsi que 33 soins de pédicures.

Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2016 respectivement à 731 239 € et 743 207 €, intégrant une participation du budget principal de la Ville au budget annexe de 398 486 €.

Les dépenses d'investissement 2016 d'un montant de 5 442 € correspondent au renouvellement de matériels liés à l'activité cinématographie ainsi qu'à des travaux d'entretien et d'accessibilité du cinéma.

Quant aux recettes d'investissement elles concernent l'excédent d'investissement de 2015 pour 172 415 €.

Le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître (hors report) un excédent d'investissement de 178 940 €.

Les reports de dépenses d'un montant de 2 310 € sont à imputer à ce résultat.

En 2016, Le Luxy a accueilli 78 183 spectateurs, soit une progression de presque 17 % par rapport à l'année précédente, bien supérieur au 3,5 % de l'augmentation nationale.

Cette évolution positive est d'autant plus remarquable qu'elle s'appuie sur une programmation à presque 93 % Art et Essai, saluée par une augmentation de la subvention Art et Essai (de 35 100 à 38 700 €) et agrémentée des trois labels qualitatifs : Recherche et découverte, Jeune Public et Patrimoine et répertoire.

Le cinéma municipal a ainsi poursuivi avec succès le développement d'un projet culturel ambitieux basé sur la découverte d'œuvres venues du monde entier, existant en marge des circuits commerciaux, projetées (à l'exception de quelques films Jeune public) en version originale, ainsi que sur le développement d'une politique d'animation et d'éveil à la lecture de l'image tant à destination du tout public que du public scolaire et péri-scolaire.

Sur le plan de la programmation, celle-ci s'est appuyée sur quelques 350 films parmi lesquels presque 80 étaient des films de répertoire et le même nombre était à destination du Public Jeune. Signe de la diversité de cette programmation, les films provenaient de 45 pays différents. Surtout, la part de la fréquentation selon l'origine des films témoigne de l'action menée par le Luxy. Ainsi, alors que, sur le plan national, les films américains représentent presque 50 % de la fréquentation et les films français un peu plus de 40 %, pour ne laisser aux films des autres pays moins de 10% de la fréquentation, le cinéma américain représente seulement 20 % de la fréquentation au Luxy, les films français (qui ne sont pas ceux rencontrant un grand succès commercial) 42 % et les films du reste du monde 38 % (23 % pour les films européens, 15 % pour les autres).

La programmation invite aussi à la découverte des courts métrages. Outre la présence toute l'année d'au moins un film court en première partie d'un long (plus de 70 films dans l'année), 26 programmes de courts métrages mis en place par des distributeurs (représentant près de 130 films) ont été projetés. A ceux-ci se sont ajoutées 7 soirées courts métrages conçues et mises en place par l'équipe du Luxy (et au cours desquelles ont été présentés 29 films).

Du côté de l'action culturelle, divers événements ont été mis en place à destination du Tout public, avec le souci de s'adresser à tous, des plus jeunes enfants aux personnes du 3^{ème} âge. Ont ainsi eu lieu en 2016 :

- 80 soirées-rencontres, en général avec les réalisateurs mais parfois également avec un acteur, un technicien, un spécialiste ou un critique ;
- 2 cinés-concert ;
- 2 soirées où la projection était précédée d'une prestation théâtrale ou musicale ;
- 3 cinés-club ;
- 6 soirées associant deux films dans un même événement ;
- 32 cinés-thé ;
- 12 cinés-goûter et 11 cinés-p'tit déj', ceux-ci étant toujours précédés ou suivis d'une animation.

Pour ce qui est du travail à destination des établissements scolaires et péri-scolaires, Le Luxy s'appuie d'abord sur une programmation qui permet aux enseignants, aux animateurs et aux assistantes maternelles de venir voir un film sur lequel ils pourront travailler ensuite. Il faut noter que si la programmation Jeune Public est évidemment le support d'un tel travail pour les établissements primaires, les crèches et les centres de loisirs, les professeurs de secondaire, eux, puisent également dans la programmation générale, que ce soit parmi les films récents ou ceux de répertoire. Ce sont près de 16 000 enfants et adolescents qui ont pu ainsi découvrir des films dans le cadre de ces programmations ponctuelles.

Le Luxy participe également à tous les dispositifs nationaux (maternelle au cinéma, école au cinéma, collège au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma) rassemblant au total 44 classes, soit plus de 1 200 élèves qui découvrent ainsi 3 films dans l'année en profitant de documents pédagogiques édités par les structures nationales.

Parallèlement, Le Luxy développe des projets pédagogiques de tout ordre : ateliers pratiques, analyses filmiques, illustrations ou traitements cinématographiques d'une thématique, etc. Ces projets, toujours basés sur la découverte de 3 films suivis d'animation en classes, sont évidemment adaptés au niveau des classes. Au total, de la maternelle au lycée, ce sont 76 classes qui profitent de ces projets, soit près de 1 800 élèves.

Enfin, le Parcours culturel cinéma, offert par la Ville à toutes les classes de primaire, a permis à plus de 5 000 enfants de découvrir un film en prolongeant sa projection d'un travail pédagogique en classe à partir des fiches réalisées par Le Luxy. Ce dispositif, particulièrement important et apprécié, construit une culture cinématographique commune à tous les enfants scolarisés à Ivry, toutes les classes d'un même cycle découvrant le même film.

Liste des annexes :

Annexes 1a et 1b : Evolution des dotations de l'Etat et des ressources fiscales de 1999 à 2016

Annexe 2 : Evolution des bases et des produits de fiscalité directe locale entre 2001 et 2016

Annexe 3 : Principales actions en fonctionnement par direction en 2016

Annexe 4 : Dépenses et recettes de fonctionnement par service en 2016

Annexe 5 : Principales actions en investissement de l'année 2016

Annexe 6 : Equilibre financier CA 2015/CA2016

Annexe 7 : Equilibre financier BP 2016/CA2016

Budgets réglementaires : principal / chauffage urbain / restauration municipale / aide à domicile / centre médico psycho pédagogique / soins infirmiers à domicile / cinéma municipal Le Luxy

NB : les bilans des organismes sont à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent le soir du conseil municipal.

FINANCES

B) Compte administratif 2016

1) Budget principal

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2016 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens le 8 juin 2017,

DELIBERE

Par 34 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2016, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>45 825 047,69 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>40 557 044,84 euros</i>
<i>Soit un déficit d'investissement de</i>	<i>5 268 002,85 euros</i>

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>152 933 146,42 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>160 928 326,46 euros</i>
<i>Soit un excédent de fonctionnement de</i>	<i>7 995 180,04 euros</i>

Fait apparaître des restes à réaliser

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>7 418 626 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>4 759 121 euros</i>

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2016 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2016.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017

FINANCES

B) Compte administratif 2016

2) Budget annexe du chauffage urbain

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2016 et la décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2016 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens le 8 juin 2017,

DELIBERE

Par 34 voix pour et 10 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2016 présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	- euros
<i>Recettes d'investissement</i>	408 000,00 euros
<i>Soit un excédent d'investissement de</i>	408 000,00 euros
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	28 537,47 euros
<i>Recettes de fonctionnement</i>	103 868,45 euros
<i>Soit un excédent de fonctionnement de</i>	75 330,98 euros

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2016 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2016.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017

FINANCES

B) Compte administratif 2016

3) Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2016 et la décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2016 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens le 8 juin 2017,

DELIBERE

Par 38 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2016, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>10 960,89 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>7 725,46 euros</i>
<i>Soit un déficit d'investissement de</i>	<i>3 235,43 euros</i>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>608 791,53 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>612 026,96 euros</i>
<i>Soit un excédent de fonctionnement de</i>	<i>3 235,43 euros</i>

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2016 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2016.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017

FINANCES

B) Compte administratif 2016

4) Budget annexe de l'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2016 et la décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2016 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens le 8 juin 2017,

DELIBERE

A l'unanimité

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2016, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1 971 574,53 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>1 971 574,53 euros</i>

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2016 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2016.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017

FINANCES

B) Compte administratif 2016

5) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2016 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens le 8 juin 2017,

DELIBERE

A l'unanimité

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2016, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>3 427,27 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>2 936,58 euros</i>
<i>Soit un déficit d'investissement de</i>	<i>490,69 euros</i>

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>845 911,39 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>847 457,08 euros</i>
<i>Soit un excédent de fonctionnement de</i>	<i>1 545,69 euros</i>

Fait apparaître des restes à réaliser

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>1 055 euros</i>
----------------------------------	--------------------

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2016 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2016.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017

FINANCES

B) Compte administratif 2016

6) Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2016 et la décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2016 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens le 8 juin 2017,

DELIBERE

A l'unanimité

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2016, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>18 076,45 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>- euros</i>
<i>Soit un déficit d'investissement de</i>	<i>18 076,45 euros</i>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>523 306,13 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>584 182,84 euros</i>
<i>Soit un excédent de fonctionnement de</i>	<i>60 876,71 euros</i>

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2016 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2016.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017

FINANCES

B) Compte administratif 2016

7) Budget annexe du service le cinéma municipal le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2016 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens le 8 juin 2017,

DELIBERE

Par 38 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2016, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>38 627,22 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>217 567,40 euros</i>
<i>Soit un excédent d'investissement de</i>	<i>178 940,18 euros</i>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>776 392,23 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>776 392,23 euros</i>
<u>Fait apparaître des restes à réaliser</u>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>2 310 euros</i>

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2016 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2016.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 3 JUILLET 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017